

Eglises réformées Berne - Jura - Soleure
Chancellerie, Service de la communication
Altenbergstrasse 66, case postale 511
3000 Berne 25
tél. 031 340 24 24
courriel: kommunikation@refbejuso.ch
internet: www.refbejuso.ch



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Circulaire n^o 9/10 / 2014

du Conseil synodal à l'attention des député(e)s au Synode de l'Union, des membres des conseils de paroisse, des pasteur(e)s, des catéchètes, des titulaires d'un poste diaconal, des organistes et des membres des comités/bureaux des arrondissements ecclésiastiques

	page
Sommaire	
Editorial	2
1 Point de vue du Conseil synodal: Le grand âge	5
2 Collectes générales de l'Eglise: Plan des collectes 2015	6
3 Conférences des présidences 2014	7
4 Consécration: 12 Nouveaux ministres	8
5 Jeûne fédéral 2014: Message, collecte, randonnée	9
6 Collecte de la réformation 2014: Appel à la collecte	10
7 Installations: Des changements dans onze paroisses	10
8 Délai de rédaction: 15 octobre 2014	11

Chère lectrice, cher lecteur,

Jusqu'ici, l'été dans les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure s'est déroulé de manière nettement plus calme que l'année dernière : ni controverses théologiques, ni motions politiques au parlement cantonal. Pourtant, au niveau de l'Eglise nationale, on peut citer plusieurs événements :

Relève dans le ministère pastoral

Le 23 août, 12 desservantes et desservants ont été consacrés au ministère pastoral. La plupart d'entre eux vont travailler en paroisse. Début août, 22 femmes et hommes ont commencé leur stage d'une année qui se conclura, en cas d'approbation, par la consécration en 2015.

En outre, ont débuté en août les inscriptions à la formation de quatre ans « ministère pastoral ITHAKA – études intensives de théologie pour universitaires qui se destinent au ministère pastoral », un parcours qui, jusqu'en 2019, devra introduire dans les multiples tâches du ministère pastoral un maximum de 20 femmes et hommes au bénéfice d'un master et d'une expérience professionnelle.

Ces trois voies de formation ainsi que l'accueil régulier dans le

service des Eglises bernoises de pasteures et pasteurs venus d'autres Eglises font espérer que malgré les nombreux départs à la retraite ces prochaines années, beaucoup de postes devenus vacants pourront être repourvus.

Projet d'une nouvelle ordonnance concernant la répartition des postes pastoraux

L'ordonnance du Conseil exécutif concernant la répartition des postes pastoraux qui détermine arithmétiquement combien de pourcentages de postes pastoraux le canton de Berne finance dans les paroisses, a été révisée au cours des derniers mois. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, la Pastorale cantonale et l'Association des paroisses ont largement participé à cette refonte. Leur but était de rendre les mesures d'économie concernant les salaires pastoraux, décidées l'automne dernier par le Parlement, le plus supportables possible. Début 2015, le Conseil exécutif va adopter cette ordonnance concernant la répartition des postes pastoraux.

A la différence de l'ordonnance actuelle qui ne prend en compte que le nombre de membres, de nouveaux critères seront introduits comme le nombre de bâtiments

paroissiaux régulièrement utilisés et la densité de la population. De cette manière, on évitera de réduire encore plus de postes pastoraux dans les villes et de désavantager les paroisses fusionnées. Dans l'ensemble, plus de paroisses et de postes pastoraux seront touchés mais dans une moindre mesure que ce qu'aurait prévue l'ordonnance actuelle. A la suite d'une information préalable, la commission des finances du Grand Conseil s'est laissée convaincre tant par la réduction des postes pastoraux prévue par le Conseil exécutif entre 2016 et 2019 que par la nouvelle ordonnance concernant la répartition et recommande donc l'approbation du Parlement. Après avoir traversé les différentes instances politiques, le projet de la nouvelle ordonnance sera également soumis au Synode d'hiver.

Le Conseil synodal espère que les propositions qui ont été approuvées et portées par les partenaires officiels – direction des Eglises, Pastorale et Association des paroisses – trouveront également un écho positif auprès des paroisses, du corps pastoral et du Synode. Les paroisses et le corps pastoral seront renseignés sur le

projet de la nouvelle ordonnance après les vacances d'automne dans le cadre de séances d'information particulières. Les invitations à ces séances seront lancées en temps utile.

8 septembre: les Eglises en marche vers l'Hôtel du Gouvernement

Ces dernières semaines, de nombreux membres du corps pastoral se sont exprimés oralement ou dans les organes paroissiaux sur les dernières informations concernant les Eglises, à savoir les mesures de réduction des postes pastoraux et l'appel à une marche des Eglises le 8 septembre prochain. Cette dernière manifestation a été lancée par quatre pasteures de Haute-Argovie. Elle se veut d'abord l'expression d'une Eglise vivante et non pas une marche de protestation contre les mesures budgétaires. La pastorale de Haute-Argovie est l'organisatrice de la manifestation. L'appel à se mobiliser en faveur des Eglises est parvenu jusqu'à la base.

Le Conseil synodal soutient cette marche. Des représentantes et représentants du Conseil synodal y prendront part. Il est très important que la participation à la

manifestation soit le plus large possible: bénévoles, représentantes et représentants des autorités paroissiales, collaboratrices et collaborateurs socio-diaconaux, catéchètes, membres du corps pastoral. Il faut éviter que seules quelques personnes se retrouvent devant l'Hôtel du Gouvernement. Les politiciennes et les politiciens de même que les médias interpréteraient cela comme un signal négatif. Si l'on veut marquer l'opinion, il est important que la manifestation rassemble des milliers de personnes. C'est pourquoi le Conseil synodal apprécie tout particulièrement que l'Eglise catholique-romaine du canton de Berne apporte aussi son soutien et tente de mobiliser les bonnes volontés dans les paroisses. Il souhaite également une forte représentation des paroisses réformées le jour de la manifestation à Berne.

Rapport du Conseil exécutif sur la relation entre l'Etat et les Eglises nationales

Le Conseil synodal a été informé sur le rapport intermédiaire et a pu intégrer ses remarques, ses adjonctions et ses objections ; il continuera de le faire à l'avenir dans le cadre de ses possibilités.

Selon le calendrier, le Conseil exécutif s'exprimera en décembre à propos de la future relation entre l'Etat et les Eglises nationales sur la base du rapport. En conséquence, les débats politiques vont commencer au début de l'année 2015. Le Conseil synodal s'attend à de vives discussions dans le grand public et les médias et s'y prépare, cela va de soi, en consultant les Eglises partenaires et les associations.

Avec mes cordiales salutations
Andreas Zeller
Président du Conseil synodal

1

Il y a un temps pour tout. Le grand âge dans notre société Point de vue du Conseil synodal (14.08.2014)

Ces 100 dernières années, l'espérance de vie moyenne en Suisse s'est allongée de plus de 30 années. Les individus peuvent aujourd'hui escompter atteindre un grand âge.

Notre société valorise les jeunes actifs et les médias se plaisent à les mettre en scène. La dévalorisation du grand âge est, en quelque sorte, le revers de la médaille. Cette période de la vie, désignée aussi par 4^e âge, est le plus souvent associée à ses aspects négatifs, la fragilisation, la maladie, la perte de ses capacités. Nul ne peut nier que ces réalités sont peu compatibles avec des valeurs dominantes dans notre société comme la croissance, le dynamisme, la performance et l'auto-détermination. Etre autonome et indépendant est ce à quoi tout un chacun aspire; à l'inverse, la dépendance est souvent associée à la perte de la dignité. Aussi bien chez les personnes concernées que chez les proches, cette réalité peut être vécue comme une atteinte à son amour-propre et être ressentie comme oppressante et honteuse.

Le message biblique nous propose toutefois un autre regard sur la valeur et la dignité de l'individu. En tant que créature à l'image de Dieu, il postule la dignité et l'égalité de tous les individus. L'utilité et le succès ne peuvent en aucun cas être les seuls critères selon lesquels la valeur de la vie doit être mesurée.

Par le biais de diverses mesures, le Conseil synodal s'engage pour que cette conception biblique de l'être humain soit aussi reconnue dans la société. La campagne intitulée «Il y a un temps pour tout», lancée par les Eglises réformées, Justice et Paix et par Pro Senectute Suisse en est le creuset. «Il y a un temps pour tout», la citation tirée de Ecclésiaste 3,1, est l'expression d'une perception très pertinente du déroulement de la vie. Toute période de la vie a sa dignité, sa légitimité, sa valeur.

Honorer le grand âge suppose donc que cette période de la vie soit appréhendée comme partie intégrante de la vie humaine, tout comme le sont l'élan de la jeunesse ou la force de la maturité. La tradition judéo-chrétienne postule le caractère inconditionnel de la dignité humaine, en d'autres termes, elle nous est donnée sans conditions.

Par conséquent, dans leur action, les paroisses veillent à ce que les personnes dépendantes ne soient pas oubliées. Elles instituent une culture de l'approche de l'individu respectueuse de sa dignité indépendamment de ses

aptitudes corporelles et physiques. Elles offrent un accompagnement spirituel qui tienne compte de la fragilisation de la personne dépendante et qui témoigne d'empathie à leur endroit. Dans la proclamation, elles veillent également à ce soit réaffirmé le caractère intangible de la dignité humaine. La fragilité et la dépendance sont donc réintégrées dans la vie humaine, conscients du fait que tous les individus sont venus au monde dans le dénuement et la dépendance et qu'ils le sont restés leur vie durant, dans une dimension plus ou moins visible.

Le Conseil synodal soutient les mesures destinées à sensibiliser l'opinion sur tout ce que le grand âge signifie pour notre société en termes de perspectives nouvelles et d'enjeux. Il s'engage à ce que la dignité de tous les individus – en particulier la dignité des personnes âgées – soit respectée sans limite aucune, indépendamment de son état de santé et de sa situation de vie. Il s'engage aussi à ce que les êtres humains ne se retrouvent pas, par désespoir et isolement, dans une situation de rupture avec la vie simplement pour éviter d'avoir à financer une prise en charge et des soins ou parce qu'ils ne supportent plus la pression souvent sournoise de jugements de valeur négatifs de l'environnement social. Le Conseil synodal apporte par conséquent son soutien aux thèses de la Charte «Pour des relations dignes avec les personnes âgées – charte de la société civile», qui font la synthèse de cette attitude.

Un temps pour tout – Toute période de la vie a une inaliénable dignité.

Répondant pour le Conseil synodal: Stefan Ramseier

Informations complémentaires

Charte «Pour des relations dignes avec les personnes âgées – charte de la société civile»: www.un-temps-pour-tout.ch.

2

Collectes générales de l'Eglise Plan des collectes 2015

Sur la base des dispositions contenues dans la Constitution de l'Eglise, le Règlement ecclésiastique et le Règlement concernant l'utilisation et l'administration des offrandes ecclésiastiques, le Conseil synodal a le droit d'imposer aux paroisses l'organisation et l'attribution de collectes générales. Dans ce domaine, les paroisses ne disposent d'aucune liberté d'action, car les collectes générales sont obligatoires et liées à une période précise. En octobre, le Service

des finances vous fera parvenir le plan des collectes pour 2015, se référant aux dispositions suivantes :

Constitution de l'Eglise, art. 38, al. 1 (collectes)

Le Conseil synodal ordonne, au nom du Synode ecclésiastique, la levée des collectes générales de l'Eglise. Il en surveille le décompte et l'emploi.

Règlement ecclésiastique, art. 176, al. 7 (Conseil synodal, compétences et tâches)

Il ordonne les collectes d'ensemble de l'Eglise et fixe leur destination.

Règlement concernant l'utilisation et l'administration des offrandes ecclésiales, art. 4, al. 2, phrase 3 (annonce et destination des collectes)

Le plan des collectes tient compte des collectes générales ordonnées par le Conseil synodal ou par les arrondissements ecclésiastiques.

Veillez transmettre sans tarder ces informations aux services compétents de votre paroisse. Le Conseil synodal est conscient du fait qu'il n'est pas toujours possible d'effectuer les collectes ordonnées à la date impartie, notamment dans les paroisses de petite taille. Ce n'est que très exceptionnellement qu'une dispense de collecte obligatoire pourra être accordée. Ceci concerne également les cultes avec collectes générales célébrés conjointement avec d'autres paroisses. Les demandes allant dans ce sens sont à soumettre impérativement à l'avance au Service des finances. Pour des raisons administratives, ce dernier est tenu d'adresser un rappel aux paroisses qui, un mois après le délai fixé, n'auraient pas encore versé leur contribution sans avoir reçu un avis de dispense. Le Service des finances vous remercie de votre confiance.

Service compétent : Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, Service des finances, Margot Baumann, Altenbergstrasse 66, case postale 511, 3000 Berne 25, tél. 031 340 24 24, courriel margot.baumann@refbejuso.ch.

3

**Qu'est-ce qui rend une paroisse attrayante ?
Conférences des présidences 2014**

Les rencontres entre le Conseil synodal et les président-e-s de paroisse seront consacrées, cette année, à la question de savoir ce qui fait qu'une paroisse soit attrayante, rayonnante, attachante. Au moment où la relation entre l'Eglise et l'Etat est au cœur de nombreuses discussions, cette question revêt une importance particulière.

Les conférences auront lieu :

- mardi 9 septembre 2014 à Berthoud
- mercredi 17 septembre 2014 à Berne
- mardi 4 novembre 2014 à Lyss
- jeudi 6 novembre 2014 à Bienne (en français)
- jeudi 20 novembre 2014 à Spiez

Les débats vont de 17 à 20 heures et seront suivis d'un apéritif dînatoire.

Le Conseil synodal se réjouit de vous rencontrer à cet échange d'idées.

4

Consécrations à la cathédrale de Berne 12 Nouveaux ministres

Samedi 23 août, cinq femmes et sept hommes ont été consacrés au ministère pastoral à la cathédrale de Berne. Le culte était présidé par le pasteur Andreas Zeller, président du Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure.

Au cœur de ce culte, la consécration au ministère pastoral des douze théologiennes et théologiens ayant terminé leur formation au ministère pastoral. Le titre attribué par la consécration « Verbi Divini Minister/Ministra » définit parfaitement la mission centrale d'une pasteure/d'un pasteur : le service à la Parole. Les personnes consacrées sont habilitées à exercer la profession de pasteur-e et pourront être agrégées au clergé bernois par le Conseil d'Etat.

Il s'agit de :

- Simone Egli, Lyss
- Salome Eisenmann, Berne
- Martin Ferrazzini, Berne
- Nadja Heimlicher, Berne
- Elias Gerhard Henny, Häutligen
- Daniel Nicolas Infanger, Berne
- Kaspar Junker, Berne
- Rolf Nünlist, Kirchdorf
- Barbara Katharina Soom, Herrenschwanden
- Johanna Spittler, Ostermundigen
- Robert Tanner, Muri près Berne
- Andreas Zingg, Langenthal

Message du Conseil synodal à l'occasion du Jeûne fédéral

Veillez réserver un bon accueil au message qui est joint à la présente Circulaire. Vous le trouverez également sur le site www.refbejuso.ch.

Appel en faveur de la collecte du Jeûne fédéral 2014

La collecte du Jeûne fédéral est destinée à Pain pour le prochain. Le Conseil synodal vous remercie pour votre don à Pain pour le prochain, le service de la politique de développement des Eglises évangéliques de Suisse, avec lequel nous collaborons et auquel nous sommes très étroitement liées en tant qu'Eglise réformée nationale.

Le Conseil synodal invite les paroisses à verser la collecte du Jeûne fédéral sur le compte des Eglises réformées **Berne-Jura-Soleure**, CP 30-5847-3. Les informations concernant PPP se trouvent sous www.painpourleprochain.ch.

Célébrations œcuméniques à l'occasion du Jeûne fédéral

A l'occasion du Jeûne fédéral, certaines paroisses organisent des cultes œcuméniques. La répartition de la collecte est laissée aux Eglises participantes. La part réformée est destinée à Pain pour le prochain (prière de verser la collecte aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure). S'il n'y a pas de manifestation œcuménique au Jeûne fédéral mais uniquement un culte réformé, la totalité de la collecte doit être versée aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3, étant donné que la collecte du Jeûne fédéral fait partie des collectes générales.

Randonnée du Jeûne fédéral avec culte à Seeberg

Le jeûne fédéral commence à 9 h 30 à l'église de Seeberg vieille de près de 500 ans, ornée de deux fresques de Cuno Amiet avec une célébration conduite par le pasteur Pius Bichsel, une église décorée avec des paniers de cueillette par les femmes paysannes de Seeberg-Heimiswil. La célébration sera accompagnée par le chœur de yodel de Winistorf. Andreas Menzi sera à l'orgue. A l'issue de la célébration, la paroisse de Seeberg nous invitera à un apéritif dans le beau jardin de la cure. Itinéraire: Burgäschisee et Önz.

Parmi les pièces jointes à la présente Circulaire, vous trouverez un dépliant contenant des informations plus détaillées ainsi qu'un bulletin d'inscription.

6

Appel à la collecte Collecte de la réformation 2014

Les paroisses recevront l'appel à la collecte directement de Solidarité protestante suisse.

Informations: www.refbejuso.ch/fr/structures/finances/collectes.html,
www.soliprot.ch et www.andeer-reformiert.ch.

Prière de verser les dons sur le compte des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, CP 30-5847-3, bien que vous receviez également un bulletin de versement de l'Œuvre concernée. Merci.

7

Installations Des changements dans onze paroisses

Installation du pasteur Roger Juillerat (précédemment pasteur dans une autre fonction) le 17 août à l'église de Rüscheegg, par le pasteur Matthias Zeindler.

Installation du pasteur Bernd Berger (précédemment à Oberbalm) le 31 août à l'église St-Marc de Thoune-Strättligen, par le pasteur Heiner Bregulla.

Installation de la pasteure Magdalena Ehrensperger (nouvelle au service des Eglises bernoises) le 31 août à l'église de Langnau, par le pasteur Christoph Vischer.

Installation de la pasteure Nadja Heimlicher (nouvelle au service des E.b.) le 31 août à l'église de Hilterfingen, par le pasteur Bernhard Neuenschwander.

Installation du pasteur Jean-Michel Mühlemann (nouveau au service des E.b.) le 31 août à l'église de Neuenegg, par le pasteur Jochen Matthäus.

Installation du pasteur Durs Locher (précédemment à Reutigen) le 31 août à l'église d'Ursenbach, par le pasteur Christian Gerber.

Installation de la pasteure Rebekka Grogg (précédemment à Wohlen) le 7 septembre à la maison de paroisse, Frutigenstrasse 22, Thoune, par le pasteur Martin Koelbing.

Installation de la pasteure Kathrin van Zwieten de Blom (précédemment à Köniz, arrondissement ecclésiastique Wabern) le 14 septembre à l'église de Langnau, par le pasteur Fredy Schmutz.

Installation de la pasteure Kathrin Brodbeck (précédemment pasteure dans une autre fonction) le 14 septembre à la maison de paroisse de Moosseedorf, par le pasteur Martin Koelbing.

Installation de la pasteure Barbara Soom (nouvelle au service des E.b.) le 14 septembre à l'église de Reutigen, par la pasteure Eva Joss Riechers.

Installation du pasteur Kaspar Junker (nouveau au service des E.b.) le 14 septembre à l'église de Berne-Bethlehem, par la pasteure Suzanne Wirz.

Corrigendum (publication erronée dans la Circulaire 7/8) :

Installation de la pasteure Martina Häslér (précédemment pasteure dans une autre fonction) dans la paroisse de Steffisbourg. Le culte d'installation a eu lieu le 8 juin dans le cadre du culte à la ferme à Fahrni, présidé par le pasteur Matthias Inniger, Berne.

8

Prochaine Circulaire

Délai de rédaction 15 octobre 2014

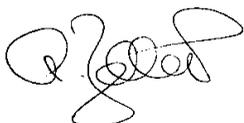
Pour la Circulaire de novembre/décembre, le délai de rédaction est fixé au 15 octobre 2014. Les envois à joindre à la Circulaire devront également être annoncés jusqu'au 15 octobre aux Eglises réformées Berne – Jura – Soleure, Chancellerie, Service de la communication. Veuillez impérativement nous faire parvenir jusqu'au 20 octobre au plus tard deux échantillons des papiers à envoyer ! Ces documents devront parvenir imprimés, photocopiés ou polycopiés avant le 23 octobre à : Stämpfli AG Bern, Grafisches Unternehmen, Wölflistrasse 1, 3001 Berne, tél. 031 300 64 39. Seuls les articles et les documents reçus dans les délais pourront être pris en considération. Nous vous remercions de votre compréhension.

Berne, le 1^{er} septembre 2014 kfr/eg

AU NOM DU CONSEIL SYNODAL

Le président :

Le responsable de la communication :



Andreas Zeller



Hans Martin Schaer

Documents joints à la présente Circulaire

	Pasteur(e)s et Prédicateurs/-trices	Président(e)s d'un conseil de paroisse ou d'un arrondissement	Moniteurs de catéchèse	Diacres	Député(e)s au Synode	Catéchètes	Autres personnes Intéressées
Jeûne fédéral : message du Conseil synodal	X	X	X	X	X	X	X
Jeûne fédéral : appel à la collecte	X	X					
Randonnée du Jeûne fédéral	X	X	X	X	X	X	X
Solidarité Protestante Berne: Rapport annuel	X	X					
Rencontre Multiculturelle	X	X	X	X	X	X	X

Abonnez-vous à notre newsletter !

Notre newsletter « info refbejuso.ch » vous fournit des informations détaillées concernant des cours proposés, des manifestations, des annonces d'actualité. Vous avez la possibilité de l'abonner sous www.refbejuso.ch/publications/newsletter.html.

Changements d'adresse

Merci de communiquer vos changements d'adresse dans les meilleurs délais aux Services centraux, zd@refbejuso.ch, ou tél. 031 340 24 24. Si vous quittez une fonction, ayez la gentillesse de nous faire savoir qui vous y remplacera.